
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Relais
Parents-Enfants, en tant que partenaire apportant de
l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Relais Parents-Enfants, sise rue de Bordeaux 62/4, à 1060 Bruxelles, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Relais Parents-Enfants est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide au lien pour les arrondissements judiciaires de Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Hainaut et Liège.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.